

Par courriel

Mercredi, le 15 juillet 2015

M. Bruno Collin
Conseiller en aménagement – chef d'équipe
Arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal

Objet : Consultation publique sur le projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares

Monsieur,

Dans sa réponse no 3 du 7 juillet 2015, l'arrondissement de Ville-Marie écrit que l'espace vert proposé au coin des rues Mansfield et Saint-Jacques est une « zone inconstructible » parce que situé dans l'emprise de l'autoroute 720.

- Quelle est la portée de cette désignation?
- À quels usages une telle zone peut-elle servir?
- Les propriétaires sont-ils indemnisés du fait que le potentiel de développement de leur terrain soit nul ou très limité?

La commission vous sait gré de votre collaboration et de votre empressement.

Stéphanie Wells
Secrétaire-analyste de commission
Office de consultation publique de Montréal (OCPM)